

Éviter les dégâts causés par les nids-de-poule : Conseils de sécurité et d'assurance pour les automobilistes

LE 3 FÉVRIER 2014 (MONTRÉAL) –Les fluctuations de température cet hiver ont grandement éprouvé nos routes et ont précipité l'arrivée des nids-de-poule. Les nids-de-poule constituent un danger pour les automobilistes et peuvent endommager votre véhicule. Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) offre aux automobilistes des conseils de sécurité et d'assurance pour les aider à éviter les dégâts causés par les nids-de-poule.

« Les nids-de-poule ne sont pas seulement un fléau, ils constituent également un réel danger pour les conducteurs et leurs véhicules. La prudence au volant est toujours importante, mais la vigilance est particulièrement importante lorsque les routes sont parsemées de nids-de-poule. Le meilleur conseil qu'on puisse donner est d'éviter les nids-de-poule et de minimiser les dommages potentiels si vous en frappez un, » a déclaré Line Crevier, Responsable des affaires techniques du BAC au Québec.

Conseils de sécurité pour éviter les dégâts causés par les nids-de-poule :

- Ne freinez pas avant de heurter un nid-de-poule car cela peut causer encore plus de dommages à votre véhicule.
- Essayez de ralentir autant que possible si vous ne pouvez éviter le nid-de-poule. Relâchez les freins avant de frapper la cavité pour que votre voiture puisse absorber le coup.
- Tenez fermement le volant. Si vous ne tenez pas fermement le volant lorsque vous heurtez un nid-de-poule, vous risquez de perdre contrôle de la voiture.
- Méfiez-vous particulièrement des flaques d'eau à la fin de l'hiver car elles peuvent dissimuler des nids-de-poule suffisamment grands pour endommager votre voiture.
- Maintenez toujours la bonne pression de gonflage des pneus. Laissez beaucoup d'espace entre votre véhicule et celui qui vous précède de sorte que vous puissiez bien voir la route et éviter les nids-de-poule.

Voici quelques indices que vous devriez apporter votre voiture à l'atelier pour faire vérifier si elle a été endommagée :

- Perte récurrente de pression dans les pneus
- Traces de bosse ou de déformation dans les jantes
- Vibration du volant ou du siège
- Le volant n'est pas aligné



Assurance :

- Vous pouvez présenter une réclamation à votre assureur (si vous possédez une assurance collision) ou payer pour les dommages vous-même. Tenez compte de la franchise et du montant en dollars des dommages avant de présenter une réclamation.
- Si vous présentez une réclamation, obtenez autant d'information que possible, y compris des photos des dommages et du nid-de-poule. Les photos peuvent permettre d'accélérer le traitement de la réclamation.
- Renseignez-vous auprès de votre représentant d'assurance sur la couverture dont vous bénéficiez.

À propos du Bureau d'assurance du Canada

Le Bureau d'assurance du Canada est l'association sectorielle nationale qui représente les sociétés privées d'assurance habitation, automobile et entreprise du Canada. Ses sociétés membres représentent 90 % du marché de l'assurance de dommages au Canada. Le secteur de l'assurance de dommages emploie plus de 118 600 Canadiens, paie des impôts de plus de 7 milliards de dollars aux gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux et gère en tout des primes de 46 milliards de dollars.

Pour lire les communiqués de presse et d'autres informations, veuillez parcourir la section la section Nouvelles du site Web du BAC à l'adresse www.ibc.ca. Suivez le BAC sur Twitter @InsuranceBureau ou aimez-nous sur [Facebook](https://www.facebook.com/InsuranceBureau).

–30–

Si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements, les porte-parole du BAC sont disponibles pour discuter des renseignements contenus dans le présent communiqué de presse.

Pour une entrevue, veuillez communiquer avec :

Julie Bellemare

Conseillère en affaires publiques

514-288-1563, poste 2232

Cellulaire : 514-953-0828

jbellemare@bac-quebec.qc.ca